

Résolution présentée par la délégation du

Vietnam

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'établissement universel de la peine capitale

L'Assemblée générale,

Souhaitant rétablir la justice au niveau mondial en punissant par la peine capitale les criminels ayant nui à de nombreuses personnes et dont la culpabilité est indéniable,

Soulignant le manque de places dans les prisons à l'échelle mondiale, notamment en Afrique du Sud avec un taux d'occupation de 143%, au Malawie avec 207% et aux Philippines avec 460%,

Rappelant le coût élevé nécessaire pour l'entretien des prisons et des prisonniers, en France par exemple le coût d'une journée en prison est d'environ 110 dollars,

Déplorant les conditions de vie exécrables, voire même inhumaines, dans certaines prisons à cause de la surpopulation carcérale, telles qu'en Argentine ou en Angola, des pays ayant aboli la peine capitale,

Pensant pouvoir faire preuve de miséricorde en leur épargnant une souffrance à vie et en utilisant la guillotine, un instrument facilement accessible et évitant un maximum les souffrances,

Décide que le HCDH (Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) doit accompagner la mise en place de la peine capitale dans tous les pays membres de l'ONU ;

que le HCDH doit également s'assurer d'une pratique proportionnée, appliquée uniquement pour les crimes graves tels que le trafic de drogues à grande échelle, les homicides volontaires ainsi que les actes de terrorisme;

que la méthode utilisée doit être homogène et que tous les pays utilisent la guillotine, un moyen rapide, sans douleur et facilement accessible.

*Le texte français fait foi.*

